

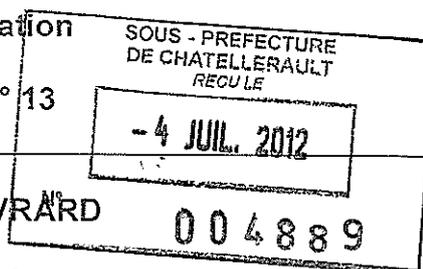
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 Juillet 2012

n° 13

page 1/3



RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET** : Restauration de l'ancien théâtre de Châtellerauld – Avenants n°1 aux marchés de travaux des lots 1, 3, 4, 8 et 12 et avenant n°2 au marché de travaux du lot 2

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a programmé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtellerauld. Un appel d'offres a été lancé et 17 lots sur 20 ont été attribués pour un montant de 4 104 322,21 € HT (options incluses), puis les 3 derniers lots ont été attribués à l'occasion d'une seconde consultation pour un montant total global de 4 232 182,70 € HT..

Pour satisfaire aux exigences du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), il a été demandé une alimentation en gros débit du local du surpresseur, compte tenu du défaut de pression possible au niveau du réseau de la ville (3 bars possibles contre 6 bars habituellement sur le réseau de la ville ; il sera donc nécessaire de mettre en place un surpresseur complémentaire pour le réseau RIA (réseau d'incendie armé) afin de satisfaire aux besoins des pompiers (2,5 bars au RIA le plus défavorable). Des travaux de charpente, menuiserie, plâtrerie supplémentaires et de peinture seront à prévoir en conséquence.

\* \* \* \* \*

**VU** les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

**VU** l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

**VU** la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtellerauld,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre,

**CONSIDERANT** que la demande d'augmentation du débit d'eau pour la défense contre l'incendie est nécessaire et occasionne un surcoût non prévu au marché,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 Juillet 2012

n° 13

page 2/3

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux lots 1, 3, 4, 8, 12 et l'avenant n°2 au lot 2, conformément au tableau ci-dessous :

Lot n°1 – Maçonnerie, pierre de taille HORY CHAUVELIN	<u>Marché initial :</u>	
	Base	763 302,93 € HT
	Option	83 601,00 € HT
	Avenant n°1	33 932,98 € HT
	Soit une augmentation de 4 %	
Portant le montant total du lot 1 à		880 836,91 € HT
Lot n°2 – Menuiserie charpente bois MENUISERIE GUERIN	<u>Marché initial :</u>	
	Base	631 266,63 € HT
	Option 1	19 833,00 € HT
	Option 2	15 015,00 € HT
	Avenant n°1	28 994,00 € HT
Avenant n°2		23 884,08 € HT
Soit une augmentation de 7,94 %		
Portant le montant total du lot 2 à		718 992,71 € HT
Lot 3 – Couverture étanchéité ENTREPRISE SIMONNEAU	<u>Marché initial :</u>	
	Base	111 823,93 € HT
	Avenant n°1	4 030,00 € HT
	Soit une augmentation de 3,60 %	
Portant le montant total du lot 3 à		115 853,93 € HT
Lot n°4 – Plâtrerie SETIM	<u>Marché initial :</u>	
	Base	192 378,44 € HT
	Option	3 780,00 € HT
	Avenant n°1	23 761,12 € HT
Soit une augmentation de 12,11 %		
Portant le montant total du lot 8 à		219 919,56 € HT
Lot n° 8 – Chauffage, ventilation, plomberie EIFFAGE	<u>Marché initial :</u>	
	Base	397 538,20 € HT
	<u>Avenant n°1 au lot 8 :</u>	10 059,04 € HT
	Soit une augmentation de 2,53 %	
Portant le montant total du lot 8 à		407 597,24 € HT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 Juillet 2012

n° 13

page 3/3

Lot n°12 – Peinture bâtiment GROUPE BH - DEBUSCHERE	<u>Marché initial :</u>	
	Base	85 450 € HT
	Option	6 320 € HT
	Avenant n°1	1 523,33 € HT
	Soit une augmentation de 1,66 %	
Portant le montant total du lot 12 à 93 293,33 € HT		

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.18 / 2317 / OP104 / 5105

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 04.07.12, n° 4889  
Publié au siège de la CAPC, le 03.07.12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM



# BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

## DU PAYS CHATELLERAUDAIS

L'AN DEUX MILLE DOUZE

LE DEUX JUILLET à DIX-HUIT HEURES TRENTE

Le bureau de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais dûment convoqué par le président le 26 juin 2012, s'est réuni en session ordinaire au moulin de Chitré à Vouneuil-sur-Vienne sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, président.

Nombre de membres  
en exercice : 21

---

PRESENTS : 15  
POUVOIRS : 4  
EXCUSES : 2

### De la délibération n°4 à la délibération n°26

#### PRESENTS :

MM ABELIN, BARC, PEROCHON, MICHAUD, Mme AZIHARI, Mme LAVRARD, MM. GUIMARD, PINNEAU, BONNET, GAUTHIER, LARDON, CHARRIER, CLAVE, MEUNIER et MAUDUIT.

#### POUVOIRS :

Mme RABUSSIER, mandant, a donné pouvoir à M. MAUDUIT,  
M. BENZERGA, mandant, a donné pouvoir à Mme LAVRARD,  
M. ARNAULT, mandant, a donné pouvoir à M. ABELIN,  
Mme BOURAT, mandant, a donné pouvoir à M. GUIMARD,

#### EXCUSES :

Mme ENON et M. DEYNA .

Mme AZIHARI a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.